

Département du **BAS-RHIN**  
Canton de **SAVERNE**  
Arrondissement de **MOLSHEIM**  
Conseillers élus : 15  
Conseillers en fonction : 15  
Conseillers présents : 14

**C O M M U N E**  
**DE**  
**TRAENHEIM**

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 26 juin 2023  
Convocation remise le 19/06/2023

Sous la présidence de M. Gérard STROHMENGER, Maire

**Membres présents :**

Mmes Viviane FRITSCH-TREBUS, Constance COUTURE, Sabrina LEHN, Heike ROTHGERBER  
MM. David WETTERWALD, Jean DREYFUSS, Arnaud MERLIN, Joël REISZ, Jean-Yves STOLLESTEINER, Frédéric BASTIAN, Jean-Renaud KLEIN, Nathan MULLER, Cyrille MEYER

**Membres absents excusés :** Mme Nathalie WOLFF

**Membres absents non excusés :** -

**Délégations de pouvoir :** 1

**Secrétaire de séance :** M. Jean-Renaud KLEIN

*M. le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour :*

**OBJET 8 : ADHESION ALSACE MARCHÉS PUBLICS 2022/2026 : CONVENTION ET CHARTE**

<b>ORDRE DU JOUR</b>
----------------------

**OBJET 1 : APPROBATION DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2023**

**OBJET 2 : URBANISME**

**OBJET 3 : ATTRIBUTION NUMÉRO DE RUE**

**OBJET 4 : AIRE DE JEUX – SUBVENTION FEADER**

**OBJET 5 : PERISCOLAIRE**

**OBJET 6 : AFFECTATION DU PRODUIT DE LA LOCATION DE LA CHASSE DE LA FORET COMMUNALE**

**OBJET 7 : RÉUNION DES ASSISTANTES MATERNELLES EN MAIRIE**

**DIVERS :**

- Participation citoyenne

## **OBJET 1 : APPROBATION DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2023**

Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** d'approuver la séance du 22 mai 2023.

## **OBJET 2 : URBANISME**

La Commission Urbanisme s'est réunie le 20/06/2023. M. David WETTERWALD, chargé de l'urbanisme, reprend les points du compte-rendu (voir compte-rendu en annexe) :

- L'accès à la Ferme de Traenheim - Rothgerber : il est prévu de solliciter la CEA par écrit pour obtenir des recommandations pour l'amélioration de la situation. L'idée du tracé des bandes cyclables de part et d'autre de la route pour ralentir la circulation et protéger les cyclistes a été évoquée.  
Le Conseil Municipal s'interroge sur l'homologation du chemin bétonné qui longe la route en piste cyclable. En l'état, le chemin n'est pas assez large et la compétence « pistes cyclables » appartient à la COMCOM.
- Commission stationnement : il est nécessaire de trouver une solution pour la rue de Molsheim. Il serait préférable de laisser au moins un trottoir de libre pour l'accès piétons et poussettes. Il est prévu de refaire des affichettes « interdiction de stationner » pour mettre sur les pare-brises des voitures mal garées. Il est prévu un groupe de travail intégrant Jean-Renaud KLEIN.

## **OBJET 3 : ATTRIBUTION NUMERO DE RUE**

Monsieur le Maire propose d'attribuer des numéros de rue :

### **Rue de la Monnaie :**

A M. Ludovic MAYER – Parcelle 01/182 : numéro : **79a**

Vote « Pour » : 15

Vote « Abstention » : 0

Vote « Contre » : 0

### **Rue de Molsheim :**

A M. Jean GUERRIER – Parcelle 04/604 : numéro : **36**

Vote « Pour » : 15

Vote « Abstention » : 0

Vote « Contre » : 0

## **OBJET 4 : AIRE DE JEUX – SUBVENTION FEADER**

Le projet de l'aire de jeux a été validé par le FEADER, il y a lieu de financer les 30% restant à la charge de la commune. La commission d'urbanisme valide le principe sous réserve de faisabilité budgétaire. Un bilan intermédiaire du budget est prévu fin juin 2023. Il y a déjà 10 000 € budgétés pour l'aire de jeux.

## **OBJET 5 : PERISCOLAIRE**

Suite à la réunion du 16/06/2023 à la COMCOM, chaque commune a déposé un projet pour le périscolaire. Sur ces derniers, 2 projets ont été retenus à Westhoffen et Balbronn. Une étude de faisabilité par la COMCOM est en cours. L'espoir d'une ouverture à la rentrée 2026 reste envisageable.

Cependant, une solution doit être trouvée pour 2023-2026 compte tenu de la demande des parents pour faire garder leurs enfants.

Différents projets sont à l'étude :

- Périscolaire parental : Nathan MULLER poursuit son étude et se renseigne auprès de l'ALEF. Il précise que la tranche d'âge concernée serait les 6/11 ans, dans la salle communale ou à l'école selon le nombre d'enfants accueilli. En effet, pour les 3/6 ans, des normes doivent être respectées, le plein tarif serait appliqué car il n'y aurait pas de subvention donc aucun intérêt pour les parents alors qu'ils peuvent percevoir des aides pour le recours à des assistantes maternelles.
- Périscolaire communal : Viviane FRITSCH-TREBUS s'appuie sur le modèle de Wangen qui a en garde environ 10 enfants. Les frais sont entièrement couverts par les parents. La mairie dispose de 2 encadrants (prolongation des contrats d'une ATSEM et de l'employée de ménage). Pour Traenheim, il s'agirait d'utiliser l'existant, la salle communale ou l'école, d'intégrer le périscolaire dans le SIVU, de proposer un accueil de 16h à 18h, d'utiliser le matériel restant des NAP et d'acheter le matériel nécessaire. Deux assistantes maternelles se sont proposées pour encadrer les enfants.

Cette solution transitoire devrait faire l'objet, lorsque le projet sera plus abouti, d'un questionnaire diffusé aux parents. Il s'agit encore de déterminer le tarif applicable pour ces modes de garde. Il a été souligné qu'à ce jour, toutes les activités extrascolaires sont créditrices, les frais sont entièrement couverts.

## **OBJET 6 : AFFECTATION DU PRODUIT DE LA LOCATION DE LA CHASSE DE LA FORET COMMUNALE**

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application de l'article L.429-2 et suivants du Code de l'environnement et de la proclamation ministérielle du 12 juillet 1888, le propriétaire peut se réserver l'exercice du droit de chasse sur les terrains d'une contenance de vingt-cinq hectares au moins d'un seul tenant, sur les lacs et les étangs d'une superficie de cinq hectares au moins.

Les propriétaires qui veulent se réserver l'exercice du droit de chasse en application de [l'article L. 429-4](#) )[...]en avisent le maire par une déclaration écrite dans les dix jours suivant la date de publication de la décision prévue à [l'article L. 429-13](#).

Notre commune est propriétaire d'environ 49 ha compris dans le périmètre de chasse du ban communal de Westhoffen. Il appartient au Conseil Municipal de délibérer sur l'affectation du produit de la location de la chasse dans la forêt communale sise sur le ban de Westhoffen.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de se réserver le produit de la location de la chasse dans la forêt communale sise sur le ban communal de Westhoffen. Cette information sera transmise à Monsieur le Maire de Westhoffen.

## **OBJET 7 : RÉUNION DES ASSISTANTES MATERNELLES EN MAIRIE**

Une réunion avec les assistantes maternelles s'est tenue le 14/06/2023. Mme FRITSCH-TREBUS Viviane, chargée des affaires scolaires, souligne que les assistantes maternelles sont favorables à l'ouverture d'un accueil périscolaire pour les 6/11 ans (voir compte-rendu en annexe).

## OBJET 8 : ADHESION ALSACE MARCHÉS PUBLICS 2022/2026 : CONVENTION ET CHARTE

La présente délibération a pour objet de proposer au Conseil Municipal d'approuver la convention ci-jointe relative à l'adhésion à la plateforme mutualisée de dématérialisation « Alsace Marchés Publics ».

La plateforme dénommée « Alsace Marchés Publics » (alsacemarchespublics.eu) est un profil d'acheteur mutualisé dédié à la passation des marchés publics (article L. 2132-2 Code de la commande publique) géré par les cinq collectivités fondatrices suivantes :

- Collectivité européenne d'Alsace,
- Ville de Strasbourg,
- Ville de Mulhouse,
- Eurométropole de Strasbourg,
- Mulhouse Alsace Agglomération.

Cette plateforme est opérationnelle depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2012 et son utilisation a été ouverte aux collectivités alsaciennes en 2013 : elle référence en 2020 près de 500 entités utilisatrices et 20 000 entreprises.

Alsace Marchés Publics est aujourd'hui un profil d'acheteur permettant de répondre aux obligations de dématérialisation des procédures de marchés publics posées par l'article L. 2132-2 et les annexes 7 et 8 du Code de la commande publique.

La dématérialisation des procédures constitue aujourd'hui un enjeu majeur de l'amélioration des achats publics, car elle permet de faciliter l'accès des entreprises aux mises en concurrence et d'assurer les obligations de transparence de la commande publique. A cet effet, la plateforme Alsace Marchés Publics est le principal guichet d'accès à la commande publique en Alsace pour les entreprises.

A l'heure actuelle, près de 500 entités utilisent la plateforme AMP à titre gratuit. Elle permet à ces entités utilisatrices de :

- Disposer d'un profil d'acheteur conformément à la réglementation relative aux marchés publics en vigueur
- Faciliter l'accès des entreprises aux achats des collectivités publiques et privées et optimiser les réponses aux appels d'offres
- Partager les expériences entre acheteurs

Il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer à cette plateforme pour répondre aux besoins de la commune de Traenheim.

La Collectivité européenne d'Alsace (CeA) assure la coordination du groupement de commandes constitué entre la Collectivité européenne d'Alsace, la ville et l'Eurométropole de Strasbourg, la ville de Mulhouse et Mulhouse Alsace agglomération et les membres contributeurs en vue de la passation de plusieurs marchés publics ou accords-cadres portant sur l'hébergement, le fonctionnement et la maintenance, les développements et l'acquisition de services associés de la plateforme mutualisée de dématérialisation des contrats de la commande publique « Alsace Marchés Publics ».

L'adhésion se fait par approbation d'une convention d'une durée allant jusqu'au 31/01/2024, reconductible. Une charte d'utilisation définit les règles d'utilisation de la plateforme ainsi que les différentes responsabilités de l'ensemble des utilisateurs.

Cette convention est conclue avec la CeA en vertu du mandat qui lui est confié par les membres fondateurs du groupement de commande pour signer les conventions d'adhésion avec tous les nouveaux adhérents en leur nom et pour leur compte.

Les fonctionnalités disponibles sur le profil « Alsace Marchés Publics » à la date de signature de la convention sont utilisables par l'adhérent à **titre gratuit**. L'adhérent ne dispose d'aucun droit d'aucune sorte sur le profil d'acheteur en dehors de la faculté d'utiliser l'outil dans les limites définies dans la convention.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- décide d'adhérer à la plateforme « Alsace Marchés Publics » en tant qu'entité utilisatrice à titre gratuit
- approuve les termes de la convention d'adhésion à la plateforme « Alsace Marchés Publics » et de la charte d'utilisation des services jointes toutes deux en annexe à la présente délibération
- autorise le Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion
- autorise le Monsieur le Maire à signer la charte d'utilisation.

#### DIVERS :

- **Participation citoyenne :**

Il y a probablement une incompréhension du terme et des missions attenantes. Il serait nécessaire de présenter l'action différemment. Il s'agit de bénévolat, d'être un minimum disponible et honorable. Indirectement, certains habitants participent déjà à la veille du village et des alentours. Il y a une recrudescence de vols dans les vergers ces derniers jours, les fruits arrivants à maturité. Il est important de signaler les présences suspectes rapidement aux propriétaires des parcelles ou en mairie (photographie de la plaque d'immatriculation + appel aux propriétaires, au maire et/ou à la gendarmerie).

- **Arrêté préfectoral : sécheresse et limitation provisoire de certains usages de l'eau.**

Un avis résumant les prescriptions de l'arrêté préfectoral du 23 juin 2023 portant limitation provisoire de certains usages de l'eau au sein de l'unité hydrographique « Bruche, Mossig, Ehn, Andlau, Giessen et Liepvrette » dans le département du Bas-Rhin dont Traenheim fait partie, sera distribué dans les boîtes aux lettres et publié sur Facebook et le site internet. L'arrêté préfectoral et annexes ont été transmis à l'ensemble du Conseil Municipal.

- **Marathon du Vignoble d'Alsace du 25 juin 2023 :** dans l'ensemble, tout s'est bien passé malgré quelques incivilités et 1 blessé rapidement pris en charge.

- **Date du prochain Conseil Municipal :** lundi 4 septembre 2023.

Fin de séance : 21h18

Délibération certifiée exécutoire en vertu de sa transmission  
à la Sous-Préfecture

Le Maire,  
Gérard STROHMENGER



Les Conseillers Municipaux :

M. Frédéric BASTIAN :	
Mme Constance COUTURE :	
M. Jean DREYFUSS :	
Mme Viviane FRITSCH-TREBUS :	
M. Jean-Renaud KLEIN :	
Mme Sabrina LEHN :	
M. Arnaud MERLIN :	

M. Nathan MULLER :	
M. Cyrille MEYER :	
M. Joël REISZ :	
Mme Heike ROTHGERBER :	
M. Jean-Yves STOLLESTEINER :	
M. David WETTERWALD :	
Mme Nathalie WOLFF : Absente	

